

Ordre du jour principal : recours temps partiel et congés formation

INFORMATIONS PRINCIPALES

pour les congés formation :

- Le nombre de congés formation accordés est très faible, et dérisoire pour certains corps : moins de 9 % pour les certifiés !
- Tous les dossiers des collègues qui en sont au moins à leur troisième refus de congé formation peuvent être étudiés en CAPA... mais tous les moyens consacrés aux congés formation des enseignants avaient déjà été distribués...

pour les recours temps partiel :

- Tous les recours concernent les demandes de temps partiel annualisés
- Sur 21 recours, 9 ont finalement obtenu, après la discussion, un avis plutôt favorable à leur demande initiale
- Les résultats définitifs seront rendus aux alentours du 10 juin

si besoin d'informations supplémentaires, contactez-nous

Voir déclaration liminaire

LES INTERVENTIONS DE FO :

- **FO a dénoncé le manque de moyens sur les congés formation qui entrave le droit à la formation... certains collègues en sont à 9 refus !**

réponse de l'Administration : l'Administration applique les règles du barème et ne peut pas augmenter l'enveloppe budgétaire (budget contraint). Oui, certains n'auront peut-être jamais leur congé de formation...

- **FO s'est positionné pour l'accord de toutes les demandes de temps partiel**

premier argument de l'Administration pour justifier les refus : il faut des enseignants devant les élèves, et il n'y aura pas de remplaçants sur quelques mois pour suppléer à ces absences...

FO argumente : les personnels n'ont pas à payer pour la politique gouvernementale qui empêche le recrutement d'enseignants. S'il n'y a pas de profs devant les élèves, il faudrait penser à ouvrir les postes et proposer de vraies mesures pour l'attractivité du métier (avec une véritable hausse des salaires notamment, pas un pacte !)

deuxième argument de l'Administration : Et même s'il y a un contractuel pour assurer le remplacement en cours d'année, cela nuirait à la continuité pédagogique...

FO argumente encore : c'est étonnant que l'Administration se préoccupe de la continuité pédagogique au moment où cette même Administration souhaite mettre en œuvre le pacte et les remplacements courte durée « au pied levé » au mépris de toute considération pédagogique !

troisième argument de l'Administration : si les collègues demandent un temps partiel pour raisons personnelles, ou pour souffler, ils peuvent demander un temps partiel hebdomadaire qui sera plus facilement accordé

FO continue d'argumenter : pour « souffler », les collègues ont besoin de couper avec le travail et ce n'est pas un temps partiel hebdomadaire qui le permet. Ce n'est pas une réponse à la demande des collègues.

- **FO a défendu la situation de collègues particuliers... certains cas seront réévalués par les services du Rectorat**

UN SEUL VOTE CONCERNANT LA REDISTRIBUTION ÉVENTUELLE DES MOYENS DES CONGÉS FORMATION NON SOLLICITÉS PAR LES AGENTS ADMINISTRATIFS AFFECTÉS EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LES ENSEIGNANTS CERTIFIÉS EN FONCTION DU BARÈME (CATÉGORIE QUI A LE TAUX DE REFUS LE PLUS IMPORTANT)

- **POUR (à l'unanimité) : FO, FSU, SGEN, UNSA, SUD, CGT, SNALC**

Pourquoi FO a voté pour : FO dénonce le manque de moyens attribués aux congés formation et ne peut pas s'opposer à la proposition de redistribuer ces moyens (même minimes) afin de contenter quelques collègues supplémentaires